

CPTS Reims Métropole

JE CHERCHE UN MÉDECIN TRAITANT

Vous habitez sur une des communes de Reims Métropole et vous n'avez pas de médecin traitant ?
La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Reims Métropole peut vous aider dans votre recherche.

- ✕ La CPTS n'est pas un cabinet médical : elle ne peut délivrer aucun soin ni avis médical
- ✕ L'urgence médicale ne relève pas de la CPTS mais d'un appel au 15
- ✕ La CPTS n'orientera que les patients sans médecin traitant

COMMENT ?

1. Recherchez "**CPTS Reims Métropole**" sur Doctolib
2. Faites une demande de médecin traitant
3. Votre demande sera orientée vers un médecin proche de chez vous

La CPTS propose de faciliter ainsi la mise en relation entre les patients sans médecin traitant et les médecins généralistes du territoire. Le recours à ce service peut cependant ne pas aboutir à trouver un médecin traitant et n'engage par les praticiens du territoire à accepter les demandes.

Page Doctolib

Si vous n'avez pas de compte Doctolib, vous pouvez remplir le questionnaire sur notre site internet, rubrique accès au médecin traitant

www.cptsreimsmetropole.fr